

Collège Philippe de Commynes  
10 rue Massujat  
79000 Niort  
 [ce.0790703k@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790703k@ac-poitiers.fr) /  05.49.24.36.51

## DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SECTION SPORTIVE ESCRIME DU COLLÈGE PHILIPPE DE COMMYNES 2022/2023

**Nom :**

**Prénom :**

Inscription en classe de :  6<sup>ème</sup>  5<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

Demande de dérogation / collège de secteur :  OUI  NON

Le dossier est à renvoyer dûment complété **pour le 04 mai 2022** à l'attention du Principal du collège Philippe de Commynes à Niort accompagné des pièces suivantes :

**Pour tous les élèves**

- Les 2 premiers bulletins scolaires de l'année en cours (sauf pour une entrée en 6ème)
- Fiche d'inscription à la 1/2 journée de tests sportifs qui aura lieu **le mercredi 18 mai 2022 à 13 h 00.**

**+ Pour les élèves licenciés**

- Une copie de la licence

**+ Pour les élèves non licenciés**

- Un certificat médical de moins de 3 mois stipulant que l'élève peut suivre une section sportive avec 3 heures d'entraînement par semaine en plus de son sport actuel

### Cadre réservé à la commission de recrutement

Refusé  
secteur  Liste d'attente  Admis sur secteur  Admis hors

### **1. Identité de l'élève**

NOM : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....  
Nationalité : ..... Sexe : .....

### **2. Identité des responsables légaux**

#### **IDENTITÉ DU PARENT 1 ou RESPONSABLE LÉGAL 1**

NOM : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Tel dom : ..... Tel port : .....  
Courriel : .....@.....

#### **IDENTITÉ DU PARENT 2 ou RESPONSABLE LÉGAL 2**

NOM : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Tel dom : ..... Tel port : .....  
Courriel : .....@.....

### **3. Renseignements scolaires (année en cours).**

Établissement fréquenté : .....  
Classe : ..... LV1 : ..... LV2 : .....  
L'élève sera-t-il :  externe  demi-pensionnaire

**Nous vous rappelons que l'élève qui s'inscrit à la section sportive ne pourra pas suivre une autre option (latin...)**

#### **4. Renseignements sportifs**

As-tu déjà pratiqué l'escrime (escrime sportive / sabre-laser / escrime artistique) ?  OUI  NON

Pratiques-tu l'escrime dans un club ?  OUI  NON

Si oui : lequel ? : .....depuis combien de temps ? .....

Niveau de compétition : .....

Nombre d'entraînements par semaine : .....

Taille : ..... Poids : .....

Investissement en arbitrage : .....

en entraîneur : .....

Autre sport pratiqué : .....

Je sollicite l'admission de mon enfant, ci-dessus nommé, dans la section sportive ESCRIME du collège Philippe de Commines de Niort. J'ai bien pris connaissance des conditions de recrutement et des modalités de fonctionnement de la section.

Signature du(des) responsable(s) légal(aux)

## **5. Les avis**

### **AVIS du professeur des écoles ou du professeur principal** (de l'année en cours)

Niveau scolaire, travail, comportement général

.....  
.....  
.....  
.....

Signature du professeur

---

### **AVIS du professeur d'Education Physique et Sportive**

Vie en groupe, comportement, respect d'autrui et des règles

.....  
.....  
.....  
.....

Signature du professeur d'EPS

---

### **AVIS de l'entraîneur (si licencié)**

Niveau technique, motivation, état d'esprit, investissement

.....  
.....  
.....  
.....

Signature de l'entraîneur

## **6. Les visas**

	Le chef d'établissement	Le Président du club Partenaire
Date		
Signature		



## **Règlement de la section :**

Ce document fixe le cadre général organisant l'action de la **Section Sportive Scolaire** ESCRIME. Il sera assorti d'un contrat pour chaque élève qui porte sa signature, celle de ses parents, celle du responsable de la section et du chef d'établissement.

**Article 1** - Le présent règlement entre en application à la rentrée scolaire de septembre 2020.

**Article 2** - Les élèves de la SSS bénéficient de l'entraînement et de son suivi et d'un nombre limité d'actions (Compétitions UNSS). L'emploi du temps est aménagé afin d'alterner judicieusement les séquences d'EPS et les entraînements.

**Article 3** - Les élèves inscrits en SSS peuvent se licencier conjointement à la FFE et à l'UNSS (Association sportive) pour représenter le collège lors de rencontres excellence.

**Article 4** - L'entraînement est sous la direction du responsable et du ou des entraîneurs qui en déterminent les modalités.

**Article 5** - Les horaires d'entraînement s'entendent du début de la séance à la fin de la séance. Tout retard ou absence sera notifié et les familles en seront informées.

**Article 6** - Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, la présence aux cours et aux entraînements prévus par le calendrier est obligatoire. Toute absence doit obligatoirement être justifiée par écrit ; au préalable quand cela est possible, ou dès le retour de l'élève. Le cas échéant, il pourra être demandé un certificat médical.

**Article 7** - L'admission en SSS implique un engagement de l'élève pour l'ensemble de sa scolarité et induit une exigence de résultats. En ce sens, toute compétition sportive ou action, pour laquelle l'élève est appelé à défendre les couleurs de son établissement et/ou de son club constitue un objectif.

**Article 8** - les sportifs admis en SSS s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants. De la même manière, ils s'engagent à ne pas consommer d'alcool, de tabac ou de drogue (quelle qu'en soit la nature).

**Article 9** - Les entraîneurs seront vigilants et suivront attentivement l'évolution des élèves par des prises de données et mesures (taille, poids, fatigue...). Des adaptations pourront être mises en place pour alléger momentanément les entraînements mais le suivi médical reste à la charge des familles.

**Article 10** - L'engagement en section sportive vaut pour les 4 ans de la scolarité au collège. L'arrêt de la section à la demande de l'élève et/ou de sa famille n'est possible que pour raison médicale nécessitant un arrêt de la pratique sportive de plus de 3 mois. Aucune autre demande ne saurait être recevable. Le conseil de classe peut décider l'arrêt si la situation scolaire le justifie.

**Article 11** – L'arrêt de la section peut être demandé par la commission de recrutement si l'élève a un comportement en inadéquation avec les valeurs que veut transmettre la section au sein de l'établissement, de l'internat ou autre.

**Article 12** – Les élèves peuvent bénéficier de soutien scolaire, de tutorat... mais ces dispositifs seront mis en place avec l'accord et l'engagement de ces derniers.

## CONTRAT D'ENGAGEMENT DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

### Exigences sportives

- **Assister** à tous les entraînements-cours de la SSS (maximum 4 heures par semaine) en plus des heures d'EPS (4 heures en 6ème et 3 heures en 5ème, 4ème et 3ème).
- **Participer** aux entraînements de l'Association Sportive du collège ainsi qu'aux compétitions.
- **S'engager** physiquement durant tous les entraînements-cours : avoir une tenue de sport adaptée (short ou survêtement, tee-shirt ou maillot, paire de chaussures, bouteille d'eau ...)
- **Respecter** les installations et le matériel lors des entraînements et des compétitions.
- **Faire preuve de fair-play** envers les entraîneurs, les arbitres, les adversaires et les partenaires.

### Exigences scolaires :

- **Respecter** le règlement intérieur du collège Philippe de Commynes (assiduité, ponctualité, comportement, travail, respect des autres ...)
- **Fournir** un travail régulier et de qualité afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles par rapport à ses ressources.



Le non-respect de ces exigences entraînera une exclusion temporaire ou définitive de la section sportive scolaire

Le maintien dans la section est réétudié après chaque conseil de classe, selon le comportement et les résultats scolaires de l'élève.

### SIGNATURES:

Engagement de l'élève	Engagement des parents	Le coordinateur de la <b>Section Sportive Scolaire</b>

## CERTIFICAT MÉDICAL en vue d'une pratique sportive intense

**Complété par un médecin du sport choisi par la famille.**

Je soussigné(e), Docteur : .....

Certifie que l'état de santé de l'enfant : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Lui permet la pratique de l'ESCRIME sein de la Section Sportive Scolaire au Collège Philippe de Commynes 79000 Niort.

Et lui permet de passer les tests physiques d'entrée en Section Sportive Scolaire.

Fait à : .....	Le ...../...../.....
Signature	Cachet



**FICHE D'INSCRIPTION**  
à la 1/2 journée de tests sportifs  
de la **Section Scolaire Sportive ESCRIME**

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, .....

responsable(s) légal(aux) de l'élève : .....

inscrit à l'école, au collège<sup>1</sup> : .....

autorise sa participation à la 1/2 journée de tests sportifs de la Section Scolaire Sportive ESCRIME.

ai pris connaissance que mon enfant doit se présenter le **mercredi 18 mai 2022 à 13 h 00 au collège Philippe de Commynes.**

Fait à ....., le .....

Signature du (des) responsable(s) légal(aux)

1 Rayer la mention inutile



## Extrait du Règlement Intérieur

### Les Valeurs de l'Esclime

• La **loyauté** : L'esclime est un sport codifié, donc défini par des règles (sans lesquelles l'assaut et la compétition perdent toute authenticité), qui en font sa raison d'être. Le respect absolu de la règle est la condition préalable à l'égalité des chances entre les compétiteurs et le garant d'un résultat se fondant uniquement sur la valeur de chacun des combattants. La connaissance de la règle et son application loyale doivent être sans cesse recherchées, tant dans la lettre que dans l'esprit.

• Le **courage / la combativité / le dépassement de soi** : L'esclime est avant tout un engagement personnel, une volonté de dépassement de soi et une recherche d'excellence. L'effort physique est son exigence. La volonté de vaincre et la combativité en découlent, alliées à la maîtrise de soi et au respect de l'autre.

• La **rigueur** : La recherche de la performance nécessite pour l'esclimeur un investissement personnel rigoureux qui exige un strict respect des règles qu'il s'est imposées. C'est à ce prix qu'il supportera les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

• L'**autonomie** : En compétition l'esclimeur se retrouve souvent seul face à lui-même et à ses adversaires. Il doit être capable d'agir et faire preuve d'autonomie de gestion et d'esprit de décision. Ainsi, par l'expérience acquise lors de ces mises en situations concrètes il atteindra la maturité de toute personne responsable.

• Le **respect** : L'esclime est respect des autres, comme elle est respect de soi-même et de son corps. Le respect mutuel dans le sport élève chacun, qu'il soit acteur ou spectateur et lui confère dignité et sens moral.

• La **solidarité / la tolérance** : L'esclime unit les hommes et les femmes dans l'effort, quels que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions, leurs croyances, leurs singularités. Dans un monde où les inégalités sont de plus en plus criantes, elle est école de solidarité, de tolérance et facteur de rapprochement humain, un formidable outil de promotion individuelle et d'intégration sociale.

• L'**esprit d'équipe** : L'esprit d'équipe est une composante importante de l'esprit sportif. La recherche des performances individuelles doit s'inscrire dans l'intérêt collectif. La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre. Le plaisir est un facteur essentiel de la réussite. L'esclime est aussi une fête collective. La joie d'être ensemble, le sentiment d'appartenir à un même groupe, les émotions partagées sont source d'une vraie jubilation qu'il serait dommage de gâcher par des comportements déplacés.

### Esclimeur, je m'engage aussi à :

• **Respecter les règles** : L'esclime implique l'élaboration de règlements. L'égalité des chances étant l'essence même du sport, l'ensemble de ces règlements définit les conditions de la pratique de l'esclime.

• **Respecter l'autre** : À la salle, à l'entraînement ou en compétition, les esclimeurs se retrouvent en un même lieu, au même moment pour échanger dans un respect mutuel. L'adversaire, l'arbitre, le public... sont des partenaires indispensables. Tout manque de respect doit être sanctionné.

• **Bannir la tricherie** : Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun. Elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. Par sa diversité l'esclime offre à chacun une égale possibilité de la pratiquer. La tricherie entraîne une rupture dans l'égalité des chances. Le dopage est à la fois une tricherie ultime, une violence contre soi, une atteinte à sa santé et à sa dignité. Il en est de même pour l'instigation au dopage qui constitue, comme le dopage, un délit pénalement réprimé. Tous les acteurs de l'esclime doivent combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie.

• **Être maître de soi** : L'esclime, comme tout sport, est passion et émotion. Mais cette passion inhérente au jeu, essentielle à la performance et facteur de dépassement de soi, doit être maîtrisée. L'émotion relève d'un imaginaire qui ne doit pas pour autant faire oublier le réel. Le sport doit rester le sport, quelles que soient les dimensions médiatiques et économiques atteintes. Si, parfois, le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques jusqu'à la "liberté d'excès" (Pierre de Coubertin), le respect de son propre corps ne doit pas en souffrir. Il faut maîtriser sa passion, ses émotions et respecter son propre corps.

• **Être loyal et fair-play** : L'esclime est une école de citoyenneté. Ainsi ne peut-on attendre des autres que ce que l'on est prêt à donner soi-même. Avoir l'esprit sportif c'est respecter les règles mais aussi rester modeste dans la victoire, sans rancœur dans la défaite. Il faut être fair-play en toutes circonstances.

*Signature du (des) responsable(s) légal(aux)*

*Signature de l'élève*